

COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211917604-20250205-DEL_2025_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 05 février, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date convocation : 27/01/2025

Secrétaire de séance : Fabienne AGOUX

PRESENTS : Mesdames Jeanne-Marie AMOREIRA, Fabienne AGNOUX, Brigitte LAURENSOU, Sandrine LETOQUIN, Marie Claude AVELINO, Audrey PAREL Messieurs Gérard BRETTE, Fernand ZANETTI, Jacques GUILLAUMIE-BILLET, Francis GUILLOT.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Claude TALBERT, Laurent GOURDOUX, Georges CARAMINOT, Stéphanie MAGNE.

PROCURATION(S) : Stéphanie MAGNE donne procuration à Brigitte LAURENSOU.

Délibération n° 2025-04 Portant sur la vente de matériel communal

La commune possède du matériel dont elle n'a plus l'utilité, et dont le coût de l'entretien est de plus en plus élevé du fait de leur vétusté.

Il s'agit :

D'une cureuse de fossé (rigoleuse) de la marque GREFFET

D'une tondeuse auto portée HUSQVARNA

Considérant l'intérêt pour la collectivité de procéder à la vente de biens n'ayant plus d'utilité pour elle,

Considérant la proposition faite par monsieur CIET pour l'achat de la cureuse de fossés,

Considérant la proposition faite par monsieur SISTI pour l'achat du mini-tracteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de procéder à la vente du bien suivant : cureuse de fossé (rigoleuse), dont le numéro d'inventaire est le 2004-0024 à monsieur CIET, Au Peuch, 19300 Rosiers d'Égletons pour un montant de 1 200€ TTC
Dit que l'acquéreur prend possession du bien en l'état où il se trouve le jour de l'entrée en jouissance sans recours contre le vendeur pour quelque cause que ce soit notamment en raison des vices apparents et des vices cachés, sauf si celui-ci prouve que le vendeur en avait connaissance.

Dit que la recette est inscrite au budget de l'année en cours.

- Décide de procéder à la vente du bien suivant : tondeuse auto portée HUSQVARNA, dont le numéro d'inventaire est le 2020-0008 à monsieur SISTI, La Malaudie, 19300 Rosiers d'Égletons pour un montant de 2 000€ TTC

Dit que l'acquéreur prend possession du bien en l'état où il se trouve le jour de l'entrée en jouissance sans recours contre le vendeur pour quelque cause que ce soit notamment en raison des vices apparents et des vices cachés, sauf si celui-ci prouve que le vendeur en avait connaissance.

Dit que la recette est inscrite au budget de l'année en cours.

Membres : 14

Présents : 10

Représenté(s) : 1

Nombre de votants : 11

Exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire, Gérard BRETTE



La secrétaire de séance, Fabienne AGOUX

